

- AVIS D'ATTRIBUTION -

1. Identification du pouvoir adjudicateur :

SAINT-LOUIS Agglomération
M. Jean-Marc DEICHTMANN, Président
Place de l'Hôtel de Ville - CS 50199
68305 Saint-Louis Cedex
Tel : 03.89.70.90.70 – Fax : 03.89.70.90.85
Email : direction@agglo-saint-louis.fr

2. Procédure :

Procédure adaptée selon les articles R.2123-1-1°, R.2123-4 et R.2123-5 du Code de la Commande Publique.

3. Objet de l'accord-cadre :

Travaux de réparation des fuites, de réalisation des branchements neufs et de petites extensions sur le réseau d'eau potable de certaines communes de SAINT- LOUIS Agglomération – Année 2022

Neuwiller-Leymen-Liebenswiller-Hagenthal-le-Bas-Hagenthal-le-Haut – Folgensbourg et Wentzwiller

4. Classification CPV :

Code CPV principal	Libellé du code CPV principal
44162500-8	Conduites d'eau potable
45232150-8	Travaux relatifs aux conduites d'alimentation en eau

5. Critères d'attribution :

Critères de jugement des offres	Pondération
Prix des prestations	60 %
Valeur technique de l'offre	40 %



6. Références de l'avis initial :

Avis d'appel public à la concurrence paru au BOAMP N°22-6443 du 13/01/2022.

7. Attribution de l'accord-cadre :

Titulaire :

SCATP
11, rue du Chant des Oiseaux
68730 BLOTZHEIM

Montant des prestations :

Pour un montant total simulé de 2 252,00 € HT tel qu'il ressort du devis estimatif n°1 complété par le candidat.

Pour un montant total simulé de 1 621,50 € HT tel qu'il ressort du devis estimatif n°2 complété par le candidat.

Pour un montant total simulé de 7 479,00 € HT tel qu'il ressort du devis estimatif n°3 complété par le candidat.

Pour rappel, les prestations faisant l'objet de l'accord-cadre seront réglées par application des prix unitaires dont le libellé est donné par le BPU, aux quantités réellement exécutées. Les bons de commande sont susceptibles de varier pour la durée globale de l'accord-cadre, dans la limite suivante :

Montant minimum : 50 000 € HT

Montant maximum : 250 000,00 € HT

Date d'attribution du marché :

Vendredi 25 février 2022

8. Autres renseignements :

Date de signature du marché : Vendredi 25 février 2022

L'accord-cadre est consultable au siège de SAINT-LOUIS Agglomération, sur demande à adresser au service marchés publics de la collectivité, dans le respect des secrets protégés par la loi.

9. Procédures de recours :

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Strasbourg
31, avenue de la Paix
B.P. 51038 - 67070 Strasbourg Cedex
Tél : 03.88.21.23.23 - Fax : 03.88.36.44.66
E-mail : greffe.ta.strasbourg@juradm.fr
<http://strasbourg.tribunal-administratif.fr>



Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal administratif de Strasbourg
31, avenue de la Paix
B.P. 51038 - 67070 Strasbourg Cedex
Tél : 03.88.21.23.23 - Fax : 03.88.36.44.66
E-mail : greffe.ta.strasbourg@juradm.fr
<http://strasbourg.tribunal-administratif.fr>

Organe chargé des procédures de médiation :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Différends relatifs aux marchés publics
1, rue du Préfet Claude Erignac
54038 Nancy Cedex
Tél : 03.83.34.25.65 - Fax : 03.83.34.22.24
E-mail : caroline.page@meurthe-et-moselle.gouv.fr
<http://meurthe-et-moselle.gouv.fr>

10. Date d'envoi du présent avis :

Lundi 28 février 2022

